



MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES –

Liste officielle des clubs bénéficiaires saison 2026/2027

En application de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage, et suite au PV de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 03/06/2026, sont indiqués ci-dessous les clubs bénéficiaires et les équipes affectées pour l'ensemble de la saison 2026/2027 :

- FC SEMOY → 2 joueurs → Seniors D1
- FCVO → 1 joueur → Seniors D2
- ENT GATINAISE → 1 joueur → Seniors D2
- AS BACCON HUISSEAU → 1 joueur → Seniors D2
- ORMES FC → 1 joueur → Seniors D1
- US BEAUNE LA ROLANDE → 1 joueur → (équipe non définie)
- BONNY BEAULIEU FC → 2 joueurs → Seniors D2
- STE SERMAISES → 1 joueur → Seniors D2
- ENT CHAINGY ST AY → 2 joueurs → U19 D1
- USM VITRY → 1 joueur → Seniors D3
- REV PATAY → 1 joueur → Seniors D3
- AS PUISEAUX → 1 joueur → Seniors D3
- US BRIARE → 2 joueurs → (équipe non définie)
- CO CHILLEURS AUX BOIS → 1 joueur → Seniors D3

Il est rappelé que les autres clubs bénéficiaires de ce dispositif tels que listés dans le procès-verbal de la réunion de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 03/06/2026 sont priés de définir la (les) équipe(s) de leur choix dans laquelle (lesquelles) cette (ces) mutation(s) supplémentaire(s) s'appliqueront pour la saison 2026/2027 **avant le début des compétitions.**